

COMMUNE DE CASTELLARE DI CASINCA
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE AU
PROJET DE REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Par arrêté municipal N°AR_2021_URBA_03 en date du 18 février 2021, Monsieur le Maire a ordonné l'ouverture d'une enquête publique relative au projet de révision du plan local d'urbanisme de la commune de CASTELLARE DI CASINCA, qui a été l'objet d'une évaluation environnementale, d'un avis de l'autorité environnementale de l'Etat, des avis des personnes publiques associées et consultées ou autrement saisies pour avis.

Le projet de plan local d'urbanisme, avant d'être soumis à l'approbation du conseil municipal, sera l'objet d'une enquête publique, du **Lundi 15 Mars 2021 à 0 heures 00 au Vendredi 16 Avril 2021 à 23 heures 59**.

A cet effet, Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Bastia a désigné Madame Josiane CASANOVA en qualité de commissaire enquêteur, Monsieur Anthony HOTTIER en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête dans sa version papier ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par Madame le commissaire enquêteur, seront tenus à disposition du public à la mairie de CASTELLARE DI CASINCA, aux jours et heures habituels d'ouverture au public soit :

- Du Lundi au Jeudi de 8 heures 30 à 12 heures 30
- Le Vendredi de 8 heures 30 à 12 heures 00

La version numérique du dossier sera accessible sur le site internet de la mairie : www.castellare-di-casinca.fr et sur le site <https://www.registre-dematerialise.fr/2353>.

Un poste informatique sera mis à disposition gratuitement à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture.

Madame Josiane CASANOVA se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations aux lieux, jours et heures suivants : MAIRIE DE CASTELLARE DI CASINCA Place Sainte Marguerite 20213 CASTELLARE DI CASINCA les :

- Lundi 15 Mars 2021 de 8 heures 30 à 12 heures 30 ;
- Vendredi 16 Avril 2021 de 8 heures 30 à 12 heures 00

Pendant la durée de l'enquête, les observations du public peuvent être :

1. Consignées dans le registre d'enquête ouvert en mairie,
2. Adressées par écrit à Madame le commissaire enquêteur à l'adresse suivante : MAIRIE de CASTELLARE DI CASINCA Place Sainte Marguerite 20213 Castellare di Casinca,
3. Exprimées oralement à Madame le commissaire enquêteur au cours des permanences susmentionnées,
4. Consignées sur le registre dématérialisé, consultable à l'adresse : <https://www.registre-dematerialise.fr/2353>,
5. Exprimées par courriel à : enquete-publique-2353@registre-dematerialise.fr,

Les observations présentées par les administrés au cours de l'enquête publique qui s'est déroulée entre le 07 septembre au 07 octobre 2020, procédure à laquelle la commune a ensuite renoncé, ne seront pas prises en compte dans le cadre de la présente enquête. S'ils souhaitent les maintenir, les administrés concernés sont tenus de les formuler à nouveau, suivant les modalités prévues par le présent avis.

Le rapport et les conclusions motivées de Madame le Commissaire enquêteur transmis au maire dans les trente jours suivants la clôture de l'enquête publique sont tenus à la disposition du public en mairie, à la préfecture, sur le site internet de la mairie et sur le site <https://www.registre-dematerialise.fr/2353>, durant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.



Le Maire
Eugène BETTELANI